



**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA MISSION CONJOINTE NATIONS
UNIES, UNION AFRICAINE, CEDEAO ET CPLP
EN REPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
7 OCTOBRE 2019**

1. La mission conjointe, composée de l'Organisation des Nations Unies (ONU), de l'Union Africaine (UA), de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Communauté des Pays de Langue Portugaise (CPLP), a effectué une visite à Bissau le 7 octobre 2019. La délégation de haut niveau comprenait :

- Dr Mohamed Ibn CHAMBAS, Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel,
- S.E Mme. Minata SAMATE CESSOUMA, Commissaire aux Affaires Politiques de la Commission de l'Union Africaine,
- Le Général Francis A. BEHZANZIN, Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Commission de la CEDEAO, et
- Ambassadeur Julio MORAIS, Directeur aux Affaires Politiques, Economiques et Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères et des Communautés de la République de Cabo Verde, Représentant la CPLP.

2. La mission conjointe avait pour objectif de réitérer que tous les efforts doivent être faits dans le sens de la tenue du 1^{er} tour de l'élection présidentielle prévue pour le 24 novembre 2019 et l'aboutissement du processus électoral, en cas de 2^{ème} tour le 29 décembre 2019.

3. Dans ce cadre, la mission conjointe a rencontré les parties prenantes et s'est également entretenue avec les candidats qui se sont déclarés, ou leurs représentants, pour l'élection présidentielle, ainsi que les représentants des partis politiques.

4. La mission conjointe a notamment rendu une visite de courtoisie au Chef de l'Etat, S.E.M José Mario VAZ. Elle s'est entretenue également avec le Président de l'Assemblée Nationale Populaire, l'Honorable Cipriano CASSAMA, ainsi que le Premier Ministre, S.E.M Aristides GOMES.

5. La mission conjointe a par ailleurs échangé, lors de la séance de travail avec le Premier ministre, et aussi avec les responsables des organes chargés de la préparation des élections.

MIC

1

JP

JP

6. Conformément aux décisions du 55^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, la mission conjointe réitère le maintien en place du Gouvernement actuel issu des élections législatives du 10 mars 2019 et dont la mission principale reste l'organisation de l'élection présidentielle.

7. La mission conjointe réaffirme, que sauf consensus écrit et signé des acteurs politiques concernés, aucune correction d'omissions constatées ne devrait être prise en compte dans le fichier électoral. En l'absence de consensus, le fichier ayant servi lors des élections législatives du 10 mars 2019 fait absolument foi et servira pour l'élection présidentielle du 24 novembre 2019 et du 29 décembre 2019 en cas de deuxième tour.

8. La mission conjointe exhorte les acteurs politiques à poursuivre leurs efforts en vue de la préparation et de l'adoption d'un Code de Conduite et à s'engager à le respecter. Elle les exhorte à recourir en cas de besoin aux voies légales pour le règlement de tout contentieux électoral. Les discours haineux et l'incitation à des actes de violence et d'agression doivent être proscrits. La mission conjointe souligne la nécessité de surmonter la méfiance pour consolider la paix et la stabilité en République de Guinée-Bissau et rassure toutes les parties prenantes de tous appuis techniques subséquents.

9. La mission conjointe se félicite des mesures vigoureuses prises par le Gouvernement face à la recrudescence du trafic de drogue dans le pays et l'encourage à poursuivre les efforts visant à faire toute la lumière sur la récente saisie de près de deux tonnes de cocaïne.

10. La mission conjointe salue le professionnalisme des forces de défense et de sécurité bissau-guinéennes et les encourage à poursuivre leur mission dans la stricte neutralité s'agissant du processus électoral.

11. La mission conjointe félicite en outre, les différents acteurs pour leur engagement à assurer une élection présidentielle libre, inclusive, transparente, crédible et paisible, et réitère la disponibilité de la communauté internationale à poursuivre son partenariat avec la République de Guinée-Bissau pour le renforcement de ses acquis démocratiques et pour son développement.

12. La mission conjointe reconnaît et salue le rôle primordial de la CEDEAO dans le soutien des efforts de la République de Guinée-Bissau en faveur de la paix, de la stabilité et l'engagement continu de la communauté internationale, notamment du groupe de partenaires internationaux à Bissau, connu sous le nom de P5 (CEDEAO, UA, ONU, UE et CPLP).

13. Au terme de ses entretiens, la mission conjointe réitère ce qui suit :

MIL
JP
2

- L'élection présidentielle doit se tenir impérativement au cours de l'année 2019 ; le 1^{er} tour à la date du 24 novembre 2019 et le second tour, s'il y a lieu, à la date prévue du 29 décembre 2019, conformément au calendrier établi.
- Un environnement pacifique doit être assuré pour une élection présidentielle libre, inclusive, transparente, crédible et paisible.
- Le gouvernement doit honorer son engagement financier pour la tenue effective de l'élection présidentielle.
- La communauté internationale doit réaliser urgemment les appuis technique et financier annoncés ; et encourage d'autres partenaires à se manifester.

14. Enfin, la mission conjointe exprime sa profonde gratitude au Gouvernement et au Peuple de la République de Guinée-Bissau pour l'accueil et les commodités qui lui ont été accordés lors de son séjour.

Fait à Bissau, le 7 octobre 2019



Dr. Mohamed Ibn CHAMBAS

Représentant Spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel



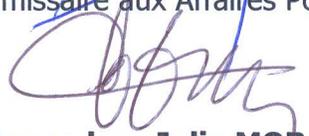
S.E Mme. Minata SAMATE CESSOUMA

Commissaire aux Affaires Politiques de la Commission de l'Union Africaine



Général Francis A. BEHANZIN

Commissaire aux Affaires Politiques, Paix et Sécurité de la Commission de la CEDEAO



Ambassadeur Julio MORAIS

Directeur aux Affaires Politiques, Economiques et Culturelles du Ministère des Affaires Etrangères et des Communautés de la République de Cabo Verde, Représentant la CPLP